

Rectorat de Versailles
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Délégation académique à
l'action culturelle
DAAC

Circulaire 2026-2
Dossier suivi par :
Marianne CALVAYRAC
 ☎ : 01.30.83.45.61

Diffusion :
 Pour attribution : A Pour Information : I

I	Rectorat	INSPE
	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etab. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
	92	DDCS
	95	78
A	Lycées	91
A	78	92
A	91	95
A	92	DRONISEP
A	95	INS HEA
	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	
	78	78
	91	91
	92	92
	95	95
	Écoles privées	
	Collèges privés	
A	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
A	EREA	
	ERPD	

Nature du document :
☒ Nouveau
☐ Modifié

Le présent document comporte :
 Circulaire p. 2
 Annexe p. 3
 Total p. 5

Versailles, le 22 juin 2026

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de Versailles

à

**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements de lycée général,
technologique et professionnel**

Objet : Lycéens et apprentis au cinéma

Référence(s) : Orientations académiques et document unique pour la mise en œuvre de l'EAC 2026 – 2027 :

POINTS CLES : La présente circulaire a pour objet de rappeler les objectifs et le cahier des charges pour les inscriptions au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma en Ile-de-France* pour l'année scolaire 2026-2027

NOUVEAUTES : Le « plan cinéma » du ministère de l'Éducation nationale, officiellement présenté comme un plan pour « refonder l'éducation au cinéma et à l'image », a été annoncé le 25 novembre 2025 par le ministre de l'Éducation nationale Édouard Geffray et la ministre de la Culture Rachida Dati. Ce plan comprend notamment le renforcement de « Ma classe au cinéma », label qui regroupe l'ensemble des dispositifs d'éducation au cinéma.

CALENDRIER : La campagne d'inscription est ouverte du 31 août au 14 septembre 2026.

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de mise en œuvre du dispositif *Lycéens et Apprentis au cinéma* (LAAC) pour l'année scolaire 2026-2027.

Créé à l'initiative du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), ce dispositif national d'éducation à l'image est piloté, en Île-de-France, en partenariat avec le CNC, la Région Île-de-France, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France et les académies de Versailles, Créteil et Paris (Rectorat, DAAC) La coordination régionale est assurée, pour la période 2024-2027, par l'Association des cinémas de recherche d'Île-de-France (ACRIF), désignée opérateur du dispositif par la Région.

Le dispositif s'inscrit dans le cadre du plan national pour le cinéma (mesures 4 et 7) ainsi que dans la politique académique d'éducation artistique et culturelle définie par la circulaire académique de référence

du 28 mai 2026 <https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2026-2027-129264>

Succédant aux dispositifs Maternelle au cinéma, École et cinéma et Collège au cinéma, il contribue pleinement à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Par son approche à la fois artistique, culturelle, esthétique et technique, le cinéma constitue un vecteur privilégié de formation du regard et de développement de l'esprit critique. Il offre un espace de découverte sensible du monde et favorise la mise en œuvre de projets pédagogiques interdisciplinaires associant différentes disciplines d'enseignement. Le dispositif vise ainsi à permettre aux élèves de développer une pratique régulière de spectateur, de découvrir des œuvres cinématographiques variées, de fréquenter les salles de cinéma de proximité et d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension des enjeux historiques, esthétiques et culturels des œuvres.

Porté conjointement par les équipes pédagogiques et leurs partenaires culturels, *Lycéens et Apprentis au cinéma* contribue à l'enrichissement de la culture artistique des élèves et à leur réussite scolaire. Il favorise l'intégration du corpus cinématographique dans les apprentissages fondamentaux et accompagne les élèves dans la construction d'un regard éclairé sur les formes cinématographiques d'hier et d'aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, le dispositif accorde également une place importante à la découverte des métiers du cinéma. Outre les projections accompagnées de rencontres avec des réalisateurs, techniciens ou membres des équipes de films, des interventions de professionnels sont proposées directement dans les établissements afin de présenter aux élèves la diversité des parcours et des métiers du secteur cinématographique.

Le dispositif repose sur l'adhésion volontaire des établissements scolaires. Les enseignants inscrits sélectionnent au minimum trois films parmi une programmation annuelle composée d'œuvres patrimoniales et contemporaines. Les projections se déroulent dans les salles de cinéma partenaires au tarif de 3 euros par séance pour les élèves ; les accompagnateurs bénéficient de la gratuité. Le pass Culture peut contribuer au financement de la billetterie, sous réserve de l'accord des salles partenaires.

La participation d'un établissement au dispositif s'inscrit dans le volet d'éducation artistique et culturelle de son projet d'établissement. Elle peut être prolongée par la mise en œuvre de projets menés en partenariat avec les salles de cinéma, les artistes ou les professionnels du secteur. Le Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif (Projet ACTE) et les programmes d'excellence (ex. *Les enfants des Lumières*) constituent le cadre académique privilégié pour le développement de ces démarches. Le dispositif constitue un point d'appui pour la mise en œuvre de projets plus ambitieux associant les établissements scolaires, les salles de cinéma et les professionnels du secteur. La programmation des films peut servir de support à des parcours d'éducation artistique et culturelle, à des rencontres professionnelles et à des ateliers de pratique artistique.

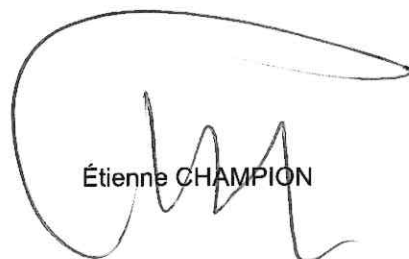
Les établissements veilleront à faire apparaître leur participation au dispositif sur la plateforme ADAGE, qui recense l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle conduites au sein de l'établissement.

Afin de garantir la qualité pédagogique du dispositif, un volet de formation pour les enseignants est adossé au dispositif. Élaborées conjointement par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et l'ACRIF, ces formations permettent d'accompagner les équipes dans l'appropriation des œuvres, l'analyse filmique et la mise en œuvre de projets pédagogiques ambitieux.

Dans l'académie de Versailles, le dispositif mobilise actuellement 192 lycées, 718 classes et plus de 20 000 élèves. Il s'appuie sur l'engagement de 703 enseignants inscrits aux formations et sur un réseau de 78 salles de cinéma partenaires. Ces chiffres témoignent du dynamisme de ce programme et de son rôle structurant dans le développement de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire académique.

La mise en œuvre technique du dispositif est indiquée en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des équipes éducatives concernées.



Étienne CHAMPION

1. Programmation 2026-2027

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Île-de-France :

- ♦ *Certains l'aiment chaud* de Billy Wilder, États-Unis – 1959 – 2h02 – Noir et blanc
- ♦ *Hyènes* de Djibril Diop Mambéty, Sénégal – 1992 – 1h50 – Couleur
- ♦ *Les Délices de Tokyo* de Naomi Kawase, Japon, France, Allemagne – 2015 – 1h53 – Couleur
- ♦ *Le Règne animal* de Thomas Cailley, France – 2023 – 2h08 – Couleur
- ♦ *Sur l'Adamant* de Nicolas Philibert, France – 2023 – 1h49 – Couleur

Chaque établissement choisit dans cette liste une programmation de trois films au minimum. Les professeurs s'engagent à montrer à leurs classes la totalité de la programmation choisie.

2. Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent en début d'année scolaire en deux étapes : inscription des établissements sur le site du partenaire culturel de l'ACRIF et inscription des enseignants aux formations par le chef d'établissement sur GAIARESPO.

Étape 1 : Inscription des établissements

La campagne d'inscription est ouverte du **31 août au 14 septembre 2026** selon la procédure établie ci-dessous.

- Accès au formulaire sur la page dédiée du site <https://www.inscriptions-acrif.fr/>. La page renvoie au site d'inscription géré par le partenaire culturel ACRIF. Il est d'abord demandé de créer le compte utilisateur de l'établissement (un seul compte par établissement).
- Formulation et enregistrement de la demande : pendant toute la durée d'ouverture de la campagne d'inscription, le formulaire peut être renseigné, complété ou modifié à tout moment avant enregistrement et l'envoi au chef d'établissement.
- Validation : après enregistrement, le formulaire est envoyé au chef d'établissement dans un courriel. Le chef d'établissement peut, au besoin, modifier le formulaire. Il valide la demande d'inscription depuis le formulaire. Cette validation est indispensable pour finaliser l'inscription de l'établissement.

Important : le nombre de classes par établissement n'est pas limité. Cependant, l'inscription des classes ne sera effective qu'à réception d'un courriel de confirmation envoyé fin septembre par l'ACRIF. Il convient donc de présenter les classes à inscrire par ordre de priorité.

Au-delà de six classes, le professeur coordinateur motivera la demande auprès de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) en adressant un courriel à daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr et amelie.aimedieu@ac-versailles.fr

Étape 2 : Inscription aux formations

Les enseignants sont accompagnés dans leur démarche pédagogique par un parcours de formation proposé par la coordination régionale dans le cadre de l'école académique de la formation continue de l'académie de Versailles. Pour garantir la qualité des projets menés en classe, il est indispensable qu'au moins un professeur par classe inscrite au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* participe à cette formation.

> Rappel : Les inscriptions sont collectives pour l'ensemble de la formation. Le chef d'établissement doit inscrire les enseignants par l'intermédiaire de la plateforme GAIARESPO.

Le parcours de formation *Lycéens au cinéma* se compose de deux dispositifs obligatoires :

- Un stage d'une journée, intitulé *Lycéens au cinéma – Projections* au cours duquel les œuvres au programme seront projetées dans une salle de cinéma partenaire et présentées de façon problématisée par un intervenant. Ce dispositif propose au choix trois sessions d'une journée qui auront lieu avec le même contenu au cinéma Le Méliès de Montreuil (93) aux dates suivantes : 2, 5 ou 6 octobre 2026. La session choisie sera à indiquer impérativement sur GAIARESPO.
- Un dispositif de deux journées, intitulé *Lycéens au cinéma – Conférences* qui aborde les films de la programmation à partir de problématiques transversales. Ce module propose au choix trois sessions de deux journées qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes :

- Les 12 et 13 octobre 2026 au cinéma Le Méliès (93),
- Les 5 et 6 novembre 2026 à l'espace Jean-Vilar d'Arcueil (94)
- Les 9 et 10 novembre 2026 à l'espace Jean-Vilar d'Arcueil (94).

La session choisie sera à indiquer impérativement par le chef d'établissement lors de l'inscription sur GAIA RESPO.

Récapitulatif : Campagne d'inscription aux dispositifs de formation – Année scolaire 2026-2027

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif, nous **attirons votre attention** sur la nécessité de procéder à une **double inscription**, indispensable à la prise en compte des candidatures.

L'enseignant coordinateur doit inscrire son établissement via ce formulaire <https://www.inscriptions-acrif.fr/> entre le **31 août et le 14 septembre 2026**.

Parallèlement, le chef d'établissement doit inscrire les enseignants participants aux actions de formation via **Gaia**, également entre le **31 août et le 14 septembre 2026**.

Ces deux démarches sont complémentaires et obligatoires.

Attention aux délais : Passé le 14 septembre 2026, les inscriptions dans Gaia seront closes. Les ajustements ne seront plus possibles en raison des places disponibles et des contraintes liées aux jauges d'accueil des salles de cinéma.

Les vœux de sessions formulés lors de l'inscription pourront ne pas être satisfaits en raison des capacités d'accueil des différents sites de formation.

La **convocation adressée par l'E AFC** fera foi et précisera définitivement les dates et lieux des formations retenus pour chaque participant.

Nous vous remercions de votre vigilance afin de garantir le bon déroulement de la campagne d'inscription.

Actions complémentaires

- L'ACRIF propose à chacune des classes inscrites de bénéficier d'interventions de professionnels du cinéma. Ces interventions ont lieu en classe et portent sur une question de cinéma abordée dans le cadre du projet de la classe défini par l'équipe pédagogique. Les modalités de l'intervention sont fixées en amont avec l'équipe pédagogique. Les demandes d'intervention se font en ligne sur le site de l'ACRIF : www.acrif.org
- L'ACRIF propose également des ateliers, des parcours de cinéma ou des participations à un festival. Les demandes de participation à ce type de manifestation se font en ligne sur le site de l'ACRIF : www.acrif.org. Les actions sont ensuite élaborées en concertation avec l'équipe pédagogique.
- Les établissements peuvent également concevoir des actions conduites en équipe interdisciplinaire et en partenariat dans le cadre des projets **ACTE** (cf.). La date limite de dépôt des dossiers sur ADAGE est fixée au 15 septembre 2026.

Formations complémentaires

Les enseignants peuvent s'inscrire individuellement à des formations complémentaires dans le domaine du cinéma via SOFIA-FMO en renseignant le numéro de dispositif de la formation souhaitée. Comme pour toutes les demandes de formation, ces inscriptions sont ensuite soumises à la validation du chef d'établissement et aux critères établis pour la formation.

EAC - FENETRE OUVERTE SUR LE CINÉMA – Candidature individuelle

- Numéro dispositif : 26A0250204
- En partenariat avec la cinémathèque française
- Dates : Jeudi 19 novembre et Vendredi 20 novembre

EAC – PETITE FABRIQUE DU FILM 1 – SUD - Candidature individuelle

- Numéro dispositif : 26A0250206
- En partenariat avec Cinésonne
- Dates : Vendredi 26 février 2027 et Lundi 1er mars 2027

EAC – PETITE FABRIQUE DU FILM 2 – NORD- Candidature individuelle

- Numéro dispositif : 26A0250207
- En partenariat avec l'œil du Baobab
- Dates : Mercredi 24 mars 2027 et Jeudi 25 mars 2027

NB : Toutes les dates de formations complémentaires seront à retrouver dans la fiche N°4 du document unique EAC 26-27 : <https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2026-2027-129264> et sur le padlet académique cinéma/audiovisuel : <https://padlet.com/daacversailles/cin-ma-audiovisuel-dans-l-acad-mie-de-versailles-xxsur7pkmsmq98rr>

Modalités financières :

Une participation financière de 3 euros par élève et par film est demandée aux lycées.

Le CNC, la Région Île-de-France et la DRAC Île-de-France prennent en charge financièrement :

- L'édition des copies, les documents pédagogiques à destination des enseignants et des élèves, les actions complémentaires proposées aux classes et la formation continue des professeurs, avec le soutien de l'académie de Versailles.
- Les transports restent à la charge des lycées. Néanmoins, après analyse des besoins éventuels de transport des établissements les plus éloignés de leur salle de cinéma partenaire, la coordination régionale pourra prendre en charge une partie de ces frais. La demande doit être envoyée par email à la coordination ACRIF dès le mois de septembre

Pour toute information complémentaire sur le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, il est recommandé de contacter la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) : daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr et amelie.aimedieu@ac-versailles.fr